



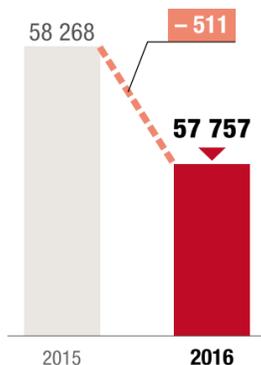
## ■ LES ÉCOLES EN SARTHE

**480**  
ÉCOLES



Source : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

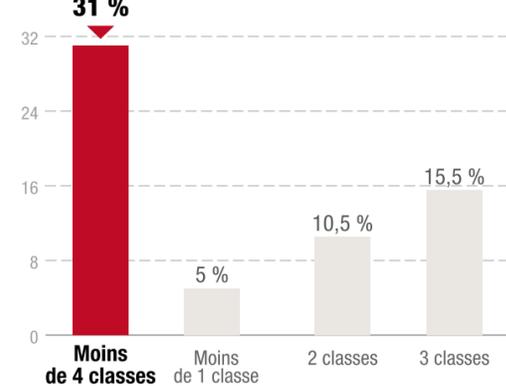
## ■ LE NOMBRE D'ÉLÈVES



## ■ L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES



## ■ LA RÉPARTITION DES ÉCOLES



# Le projet qui condamne les petites écoles

Le document que s'est procuré la rédaction ouvre la voie à d'importants regroupements : 128 écoles rurales sont concernées.

Sophie TOUGERON  
sophie.tougeron@maine-libre.com

L'information devrait jeter un froid dans les communes rurales. Dans un document confidentiel que s'est procuré la rédaction du « Maine Libre », le directeur académique de la Sarthe, Jean-Marc Milville, expose son projet de réorganisation de la carte scolaire dans le premier degré. Sept pages qui feront certainement réagir dans les campagnes déjà touchées par la désertification.

### Le ministère veut les regrouper

En ligne de mire, les établissements de moins de quatre classes et les regroupements pédagogiques intercommunaux (les RPI) au profit de pôles scolaires plus grands. Au total, 128 écoles se trouveraient sur la sellette. Celles qui n'ont que peu de classes - de une à trois - et qui pourraient être rattachées à des pôles plus importants.

Lorsqu'ils ont été créés, les RPI consistaient - déjà - à associer plusieurs écoles à faibles effectifs scolaires sur un ou plusieurs sites, essentiellement en milieu rural. Aujourd'hui, 48 regroupements de ce type existent en Sarthe. Avec pour conséquence, selon le directeur académique « l'isolement des enseignants », « la difficulté » à organiser « les temps périscolaires », à aménager et entretenir « les bâtiments » pour les « communes aux moyens contraints ».

### Chute de la démographie

Le document dresse un tableau noir : « Les effectifs scolaires ont été en baisse continue ces dernières années, touchant plus particulièrement les enfants d'âge maternel. » Une démographie « négative » qui concerne « fortement les territoires ruraux » : « 243 élèves de moins à la rentrée 2014, 914 de moins en 2015 et encore 501 cette année. » Dans les deux prochaines années, c'est une perte de 1 331 élèves qui

est attendue. « Cette situation », écrit Jean-Marc Milville, « fragilise les écoles et leurs structures, des fermetures de classes y sont inéluctables. » C'est donc pour « éviter la création de déserts scolaires » qu'il préconise la fermeture des écoles à moins de quatre classes. Il y en aurait actuellement 128 dans le département, représentant 31 % des écoles publiques.

### Dès la rentrée de 2017 ?

Et d'expliquer qu'il est envisagé « la modification du réseau des écoles afin de constituer des pôles scolaires » dans la mesure où « les classes uniques ainsi que les écoles à une classe [...] ne répondent plus aux attentes de l'école actuelle d'un point de vue pédagogique » de même que « le maintien des écoles à deux classes et la création de pôles à trois classes regroupées ou dispersées ne constituent plus une réponse adaptée et pérenne aux problématiques actuelles. » Il propose donc « de privilégier les structures d'une taille suffisante au sein des pôles scolaires » et invite les élus communaux ou intercommunaux « à penser l'offre scolaire et périscolaire à l'échelle d'un territoire intercommunal ou de bassin de vie plutôt que d'une commune. »

Pour le moment, seuls la Préfète, le président du conseil départemental et le président de l'association des maires et adjoints de la Sarthe sont destinataires de cette convention. D'autres élus locaux ont également découvert ce document. Pourtant, le projet semble suffisamment avancé pour être appliqué à la rentrée prochaine. C'est en tout cas ce que recommande Jean-Marc Milville qui souhaite « ouvrir un travail de concertation » avec les maires notamment « sur la rédaction d'un schéma territorial pluriannuel des écoles du département qui devrait aboutir au plus tard en juin 2017. » Il permettrait notamment de « ne plus réduire la préparation des rentrées scolaires [...] aux seules opérations annuelles d'ouvertures et de fermetures de classes » et « parvenir à une stabilisation des structures scolaires concernées. »

« Des incertitudes liées aux fluctuations démographiques d'une année sur l'autre »

« Une action concertée est indispensable »

« Cette démographie négative concerne fortement les territoires ruraux »

« Un schéma territorial pluriannuel des écoles au plus tard en juin 2017 »

« Privilégier les structures d'une taille suffisante au sein de pôles scolaires »

« Une grande dispersion de très petites structures »

« Les élus communaux ou intercommunaux s'engagent à penser l'offre scolaire et périscolaire à l'échelle d'un territoire intercommunal ou de bassin de vie plutôt que d'une commune »

## « On va avoir un exode rural très important »

« Le Maine Libre » : Dans le cadre du schéma départemental, les écoles de moins de quatre classes sont remises en cause. Pour quelles raisons ?

**Jean-Marc Milville** : La convention que vous évoquez n'est pas finalisée, il s'agit d'un document de travail. La problématique, c'est la baisse considérable et continue des élèves dans l'enseignement primaire. 1 900 en trois ans, essentiellement dans les secteurs ruraux. On va avoir un exode rural très important.

Nous avons actuellement de petites écoles à trois ou quatre classes qui sont fragiles. On peut vite se retrouver à deux classes de quatre niveaux chacune. Ce que n'aiment pas les parents. Et s'ils sont à 5 km de La Flèche, Château-du-Loir, Saint-Calais ou Mammes, ils préfèrent emmener leurs enfants dans des écoles plus grosses et accélèrent ainsi la désertification.

Mon objectif est de travailler avec les maires pour éviter cette dérive naturelle. J'ai recueilli beaucoup de témoignages. Certains ne comprennent pas et ne m'ont même pas

demandé d'explications sur mes intentions.

**Vous voulez donc travailler dans la concertation ?**

Bien sûr. Le but de cette convention est de permettre que l'on étudie cette difficulté à laquelle va être confrontée la Sarthe : la fermeture de nombreuses petites écoles rurales si personne ne réagit. Il faut que les élus travaillent ensemble pour éviter que toutes les écoles se retrouvent dans les bourgs ou les villes.

**La première interrogation d'un jeune couple qui s'installe est de savoir où est l'école. Fermer une école, n'est-ce pas mettre en péril les toutes petites communes ?**

Je n'ai pas le pouvoir de fermer les établissements. Si je constate un jour qu'il n'y a plus que six ou sept élèves dans une école, je retirerai le poste. Mais c'est la démographie et le dynamisme des élus qui permettent une population suffisante dans un village. Quand une école disparaît, ce n'est pas l'Éducation nationale qui en est responsable. La fermeture d'une école ne fait que traduire la désertification rurale.

**Y a-t-il une volonté affichée de**

**transférer des communes aux intercommunalités la compétence scolaire ?**

La loi NOTRe fait en sorte que les communes se regroupent pour devenir maîtresses de leur destinée. Si les élus arrivent à travailler ensemble, à la mesure d'un groupe de communes ou d'une communauté de communes pour atteindre un maillage des écoles suffisamment étroit pour que les enfants ne passent pas des heures dans le bus, on aura tout à y gagner. Ce que doit se dire un maire, ce n'est pas « il faut une école dans ma commune mais il faut une école pour ma commune. »

**Les solutions seront identiques sur tout le territoire ?**

On ne trouvera pas la même solution à Bonnétable, Saint-Calais ou Écommoy. Cette convention a vocation à être déclinée sur le plan local avec des Sivos, des communautés de communes voire des communautés d'agglomération. Si les élus me disent qu'ils sont prêts à travailler à une mutualisation, je peux de mon côté leur garantir le maintien provisoire des postes à 3, 4 ou 5 ans. Mais je ne peux en revanche m'engager sur

Photo archives - Le Maine Libre -



Jean-Marc Milville.

l'ensemble du département parce que je ne connais pas ma dotation pour les prochaines années.

**Quand seront mises en place ces conventions ?**

Dès l'instant où elles seront signées. Mais comprenez que je n'ai pas d'intérêt direct dans cette affaire-là. Si les élus ne veulent pas de cette convention, je n'ai pas les moyens de les forcer.

S. T.

## BILLET

### Un drôle de calcul

« Si on voulait donner des voix au Front national, on ne s'y prendrait pas autrement ». C'est la remarque d'un élu d'une petite commune rurale de la Sarthe en découvrant le document qui commence à circuler depuis quelques jours entre les mains des maires.

A neuf mois d'élections qui s'annoncent assez catastrophiques pour la majorité en place, force est de constater que ce genre de projet n'est pas fait pour détendre une atmosphère déjà pesante dans les campagnes.

Des fusions d'intercommunalités à marche forcée, des baisses de dotations de l'Etat en continue, des bureaux de poste qui ferment les uns après les autres, des services fiscaux qui vont achever leur déménagement du territoire, il ne manque plus que les écoles, sans doute le dernier signe de la présence de l'Etat dans les petites communes rurales. Des départements comme la Creuse ou les Hautes-Pyrénées ont déjà été contraints à des choix irrémédiables.

En 2017, ce sera donc au tour de la Sarthe. Le sujet sera d'ailleurs au cœur du prochain congrès des maires qui se tiendra le 15 octobre à Coullaines.

Mais pour quel objectif finalement ? Le ministère avance que tout ce chambardement est, avant tout, fait pour le bien de l'élève.

Que les classes à plusieurs niveaux ne favoriseraient pas la « performance » de l'élève. Cet argument est pourtant régulièrement remis en cause par plusieurs études.

La principale préoccupation du ministère reste sans doute d'ordre budgétaire.

Mais à force d'avoir les yeux rivés sur la calculette, on risque un jour de ne plus trouver de maires ruraux et de vider complètement les campagnes de leurs jeunes habitants.

Si c'est un souhait, il faut le dire d'abord et l'assumer ensuite.

Serge DANILO